

RCS : TARBES Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00301 Numéro SIREN : 814 883 971 Nom ou dénomination : A.FO.S (ADULTE FORMATION SECURITE)
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2023 sous le numéro de dépôt 1394



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2 095	1 896	199
Immobilisations financières (1)	163		163
TOTAL I (5)	2 258	1 896	362
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	6 800		6 800
Disponibilités	9 814		9 814
TOTAL II	16 614		16 614
TOTAL GENERAL (I + II)	18 872	1 896	16 976

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	2 000
Réserve légale	200
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	15 162
Résultat de l'exercice	-4 671
TOTAL I	12 691
3 - Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 453
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	832
TOTAL III	4 285
TOTAL GENERAL (I + II + III)	16 976



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		54 715
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				54 715
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes				57 638
Impôts, taxes et versements assimilés				499
Dotations aux amortissements				315
Autres charges				879
Total des charges d'exploitation (II)				59 331
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-4 616
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)			55
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				-4 671

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		4 671
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		4 671
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		4 671

SAS A.F.O.S AU CAPITAL DE 2 000 EUROS – SIREN : 814 883 971 00016

SIEGE SOCIAL : Thermalia 39 rue du Casino 65130 CAPVERN

Tél. 06.07.59.34.59

www.afosecurite.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2023

Le 30 mai de l'an deux mille vingt-trois, à 11 heures, les associés de la SAS A.F.O.S au capital de 2 000 euros – deux mille euros -, se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée ordinaire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre POLESELLO, Président de la SAS A.F.O.S qui détient 20 parts sociales,

Madame Valérie POLESELLO qui détient 80 parts sociales, détenant ensemble 100 parts sociales sur un total de 100 parts, représentant plus de la moitié des parts sociales, en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Jean-Pierre POLESELLO**.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Président,
- Quitus au Président pour l'exercice 2022.
- Affectation du résultat

Après délibération des associés, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1ère résolution:

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2022, tel qu'ils ont été présentés par celui-ci.

2ième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au Président pour l'exercice 2023, pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

3ième résolution

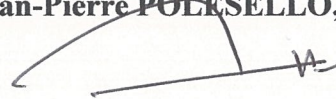
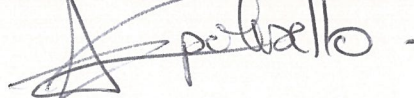
Affectation du résultat :

L'assemblée ordinaire des associés décide de reporter le déficit de 4670 euros au compte « autres réserves ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

Le Président de séance, et associé Président **Monsieur Jean-Pierre POLESELLO**,

L'associé **Madame Valérie POLESELLO**



SAS A.F.O.S AU CAPITAL DE 2 000 EUROS – SIREN : 814 883 971 00016

SIEGE SOCIAL : Thermalia 39 rue du Casino 65130 CAPVERN

Tél. 06.07.59.34.59

www.afosecurite.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2023

Le 30 mai de l'an deux mille vingt-trois, à 11 heures, les associés de la SAS **A.F.O.S** au capital de 2 000 euros – deux mille euros -, se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée ordinaire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre POLESELLO, Président de la SAS A.F.O.S qui détient 20 parts sociales,

Madame Valérie POLESELLO qui détient 80 parts sociales, détenant ensemble 100 parts sociales sur un total de 100 parts, représentant plus de la moitié des parts sociales, en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Jean-Pierre POLESELLO**.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Président,
- Quitus au Président pour l'exercice 2022.
- Affectation du résultat

Après délibération des associés, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1ère résolution:

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2022, tel qu'ils ont été présentés par celui-ci.

2ième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au Président pour l'exercice 2023, pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

3ième résolution

Affectation du résultat :

L'assemblée ordinaire des associés décide de reporter le déficit de 4670 euros au compte « autres réserves ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

Le Président de séance, et associé Président **Monsieur Jean-Pierre POLESELLO**,

L'associé **Madame Valérie POLESELLO**

